

ENERGIE – RETOUR SUR LE RAPPORT D'INFORMATION DU SENAT CONCERNANT LA POLITIQUE EUROPEENNE DE SURETE NUCLEAIRE



Le 26 mai dernier, la commission des affaires européennes du Sénat a conclu au dépôt d'une proposition de résolution européenne favorable à une Europe de la sûreté nucléaire plus développée. Cinq propositions ont été faites. Tout d'abord, soutenir la proposition de directive « déchets », qui soulève une discussion concernant l'exportation des déchets, aujourd'hui interdite mais qui se verrait assouplie en admettant sous condition un stockage dans un autre Etat membre, voire un Etat hors Union Européenne (par un accord bilatéral). Cependant, les rapporteurs insistent sur la notion de producteur pour la responsabilité des déchets et non la notion de propriétaire. Ensuite, pérenniser les tests de résistance qui n'ont qu'une assise politique et non un fondement juridique ou un caractère obligatoire, ce qui serait souhaitable. En troisième lieu, des pistes d'amélioration de la directive « sûreté » du 25 juin 2009 sont données avec notamment l'indépendance des Autorités de Sûreté Nucléaire, la transparence et l'information du public avec la mise en place de commissions locales d'information. En quatrième lieu, la proposition porte sur la différence entre la sécurité nucléaire et la sûreté nucléaire, deux termes mal compris de l'opinion publique. Enfin, la dernière proposition porte sur l'ENSREG (European Nuclear Safety Regulator Group), instance rattachée à la commission européenne, qui devrait être le « pivot de l'Europe de la Sûreté Nucléaire », du fait de sa légitimité, sa proximité et sa technicité dans la matière. Ce rapport rédigé avant l'accident de Fukushima, prend tout son sens aujourd'hui, avec un vote à l'unanimité.

ENERGIE – L'ALLEMAGNE SORT DU NUCLEAIRE



Le lundi 30 mai 2011, l'Allemagne a officialisé sa sortie du nucléaire. Elle devient donc la première grande puissance industrielle à renoncer à l'énergie nucléaire après plusieurs heures de négociations. Les membres de la coalition gouvernementale se sont mis d'accord pour que la plus grande partie des dix-sept réacteurs allemands soient mis hors service d'ici à fin 2021. Face au regain du sentiment anti-nucléaire (manifestations massives : 160 000 personnes dans vingt villes du pays le samedi 28 mai 2011) l'Allemagne a pris une décision historique et sans précédent, mais elle devra trouver d'ici à fin 2022 comment produire 22% de ses besoins en électricité, aujourd'hui couverts par ses centrales atomiques. Cette décision prise dimanche soir doit encore être validée par le Parlement.

TRAVAIL – UN COMPTE AT/MP POUR LES ENTREPRISES

LE COMPTE AT/MP



Un nouveau système de gestion des risques professionnels a été mis en place : le compte AT/MP. Ce nouveau service en ligne permet aux entreprises, selon la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de « consulter leurs taux de cotisation notifiés avec tout le détail de leur calcul ». Le compte AT/MP est organisé en trois rubriques : Taux AT/MP, Compte employeur courant, et Comprendre la tarification. Ces rubriques permettent notamment à l'employeur de disposer quotidiennement d'un point sur les récents accidents du travail et maladies professionnelles impactant sur ses futurs taux. Les données sont facilement accessibles. Les entreprises peuvent télécharger les données du compte AT/MP en format excel. Il est également accessible depuis net-entreprise.fr. Les entreprises ont donc la possibilité d'effectuer en ligne leurs déclarations d'accidents du travail ainsi que les attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières des salariés. Le compte AT/MP vient se substituer à l'actuel compte employeur proposé depuis fin 2006 sur ameli.fr. Enfin, depuis 2010, « une nouvelle tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles a été mise en place » précise la Caisse nationale. Ont été modifiés les seuils d'effectifs qui déterminent si l'entreprise est soumise à tarification individuelle, mixte ou collective. Désormais, la part individuelle du taux de cotisation est calculée au niveau national - par secteur d'activité - sur la base d'une grille de coûts moyens des sinistres de gravité comparable.

CLIMAT – GAZ A EFFET DE SERRE, QUOTA ET REDUCTION



La procédure d'affectation de quota pour la troisième période du système communautaire d'échange de quota d'émission vient d'être définie par un arrêté publié au Journal officiel du 24 mai 2011. Cette procédure couvrira la période 2013-2020. La Commission européenne attend de la France - avant le 30 septembre 2011 - la liste des installations relevant à compter du 1^{er} janvier 2013 de ce système d'échange de quota. Il revient donc aux exploitants d'adresser leur demande d'affectation avant le 1^{er} juillet prochain aux DREAL ou DRIEE en Ile-de-France. Sont concernées les installations figurant dans l'annexe I de la directive 2003/87 élargie par la directive 2009/29. Puis, le préfet examinera cette demande d'affectation qui peut demander tout complément à l'exploitant. Il appartient à l'exploitant de fournir, au minimum, les données listées dans l'annexe I du présent arrêté pour les années civiles de la période de référence choisie, 2005-2008 ou 2009-2010. Il est rappelé qu'à compter de 2013, une diminution linéaire des quotas est prévue pour l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Or, l'industrie chimique est opposée à une réduction supplémentaire des gaz à effet de serre. Elle réclame le maintien de l'objectif européen de réduction de 20% des GES. En effet, l'industrie chimique pourrait réduire jusqu'à 25% ses émissions. Mais, selon elle, aller jusqu'à une réduction de 30% provoquerait un déséquilibre excessif entre l'investissement que cela nécessiterait et le gain environnemental : 2 milliards d'euros d'investissement pour une réduction de 0.2% seulement des émissions de GES en France.

ENERGIE

Arrêté du 19 mai 2011, JORF du 21 mai 2011 (p. 8872 n° 27) fixant les conditions d'achat de l'électricité pour les installations valorisant le biogaz

Cet arrêté vise la méthanisation à savoir la valorisation des déchets sous forme de biogaz. Deux types d'installations sont concernées : celles qui utilisent à titre principal l'énergie dégagée par la combustion ou l'explosion de gaz résultant de la décomposition ou de la fermentation de produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture (substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes ou du traitement des eaux, et celles qui valorisent avec le biogaz les déchets ménagers. Un tarif de référence dégressif en fonction de la puissance maximale installée dans la centrale a été arrêté pour les installations de stockage de déchets non dangereux, compris entre 8,12 et 9,74 centimes d'euros par kw/h/. Pour les autres installations, le tarif est entre 11,19 et 13,37 centimes d'euros.

SECURITE AU TRAVAIL

Cour d'Appel de Versailles, 19 mai 2011, SA Renault contre Mme T., veuve de B., n°10/00954

Par un arrêt confirmatif, la Cour d'Appel de Versailles a retenu une nouvelle fois la faute inexcusable de l'employeur en cas de suicide d'un salarié. En effet, Renault a vu sa responsabilité engagée quant à la dégradation mortelle de l'état de santé de l'un de ses salariés.

BIODIVERSITE

Rapport de la mission de réflexion sur l'évolution de l'organisation française en matière d'expertise sur la biodiversité, mai 2011.

Suite à une lettre du 28 janvier 2010 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, un rapport a été rendu sur les recherches menées et les pistes d'évolution du modèle français d'organisation de l'expertise. Le rapport traite en trois points de l'organisation actuelle, de ses faiblesses et enfin de l'intérêt d'une agence de l'expertise de la biodiversité.



Le nouveau Datacenter de Google, Kimono, situé en Finlande, est « cobaye » pour la mise en place d'un système de refroidissement qui utilise l'eau de mer, évitant ainsi la climatisation électrique. A travers des tuyaux et des tunnels déjà présents sur le site finlandais, l'eau de mer est puisée à plus de 1000 mètres de profondeur et acheminée jusqu'aux serveurs. Après avoir traversé le système, l'eau est entreposée et mélangée à nouveau avec de l'eau de mer pour qu'elle ne soit pas rejetée à température trop élevée. De cette façon, Google s'inscrit dans une démarche environnementale, réduisant son impact sur le réchauffement climatique et réduisant également ses coûts de consommation énergétique. Cette gestion environnementale va être également mise en place à la Réunion, où GDF a conclu un partenariat avec deux communes afin d'installer une climatisation des bâtiments publics par l'eau de mer.

 **SMARTWATER – PARTENARIAT ENTRE SUEZ ENVIRONNEMENT ET GENERAL ELECTRIC**



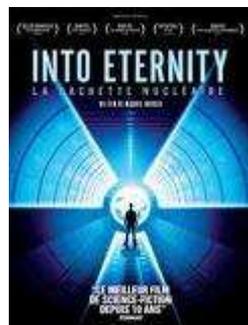
Le 26 mai dernier, Jean-Pierre Chaussade, directeur général de Suez Environnement, a annoncé le partenariat avec General Electric dans le domaine du SmartWater. Ce domaine est celui des nouvelles technologies appliquées à la gestion des systèmes d'eau. Selon des études, ce système peut agir sur cinq points à savoir la cartographie des réseaux d'eau, les infrastructures, le suivi de la consommation, les compteurs à eau intelligents et des dispositifs d'irrigation. Les finalités sont avant tout de réduire le gaspillage, d'optimiser la consommation et enfin, d'éviter la pollution. C'est dans ce cadre que Suez Environnement et GE ont conclu un partenariat de 2 ans pour agir notamment sur la gestion de la consommation énergétique dans les usines d'eau potable et de traitement des eaux usées, et sur l'optimisation de la maintenance. Alors que Suez Environnement alimente 76 millions de personnes en eau potable et 44 millions de services d'assainissement, cette alliance vise à trouver de nouvelles parts de marché notamment en répondant aux appels d'offre des grandes villes de France et de Chine, où sont très présentes ces deux entreprises.

 **DECHETS – CROISSANCE VERTE ET RECYCLAGE DES METAUX**

La croissance verte est un mode de développement économique respectueux de l'environnement. Elle concerne notamment les éco-activités comme le recyclage des déchets. La Semaine verte européenne qui s'est déroulée du 24 au 27 mai 2011 à Bruxelles a été l'occasion de dresser un état des lieux du taux de recyclage des métaux. En théorie, les métaux peuvent être utilisés encore et encore et augmenter leur taux de recyclage peut contribuer à effectuer une transition vers une économie verte, à faible émission de carbone et à la fois aider à la création d'emplois verts. Le rapport rendu public le jeudi 26 mai 2011 par le Programme des Nations unies dresse un bilan inquiétant et met en péril la croissance verte : moins d'un tiers des 60 matériaux étudiés ont un taux de recyclage en fin de vie supérieur à 50% et 34 métaux sont en dessous de 1% de recyclage. Pour le Directeur exécutif du PNUE, Achim STEINER, les taux de recyclage des métaux sont actuellement très en dessous de leur potentiel et une « société de recyclage » semble pour l'instant un lointain espoir. Le PNUE délivre une série de recommandations pour augmenter le taux de recyclage des métaux : encourager la fabrication de produits permettant un désassemblage facile, améliorer le traitement des déchets pour les produits complexes en fin de vie dans les pays émergents, l'appel pour les pays développés « à ne pas laisser dormir les vieux appareils électroniques dans les tiroirs et les placards », en mettant l'accent sur les téléphones portables.



 **CINEMA ET ENVIRONNEMENT – INTO ETERNITY DE MICHAEL MADSEN**



A travers le film-documentaire "Into Eternity" sorti le 18 mai 2011, Michael Madsen a choisi de suivre les travaux de construction du futur centre d'enfouissement de déchets radioactifs finlandais : le projet ONKALO. Conçu pour ne nécessiter aucune intervention, ni surveillance humaine, ce centre de stockage souterrain est un tunnel (cinq kilomètres de galeries plongeant 500 mètres sous terre). Il est censé tenir durant les 100 000 ans nécessaires à la baisse de la radioactivité des déchets enfouis. Ce documentaire en forme de film de science-fiction pose la problématique de l'élimination des déchets radioactifs sous l'angle de la temporalité.